



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

Nombre de membres en exercice : **18**  
Quorum : 10  
Nombre de membres présents : **16**  
Date de la convocation : **30/06/2021**

Secrétaire de séance : **Monsieur Laurent LANCEREAU**

**Le Six Juillet Deux Mille Vingt et Un**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie de LIGUGÉ, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire

M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, M. Éric COUSIN - Adjoint

Mme Valérie DOLIMIER, Mme Fanny ABRIAT, Mme Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN – Conseillères Municipales déléguées

Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, M. Franck HUET, M. Laurent LANCEREAU, Mme Élisabeth LOUIS, Mme Virginie SILLARD, M. Guillaume AUTEXIER, M. Aurélien TESTIER, Mme Catherine HENROTTE formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 18 membres.

**Excusés avec pouvoirs** : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

<b>MANDANT</b>	<b>MANDATAIRE</b>
Mme Michelle ECLERCY	M. Bernard MAUZÉ
M. Guillaume GILLES	Mme Fanny ABRIAT

**Assistaient également à la séance** : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,  
Mme DORAT - Adjoint Administratif Principal,

---

Monsieur le Maire présente Madame Isabelle BAGUERRE qui est chargée du tourisme pour cette saison estivale. Il lui souhaite la bienvenue.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 Mai 2021 est adopté à l'unanimité.

### FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **MODIFICATIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur MAUZÉ, Maire, rappelle que suite à plusieurs demandes de Conseillers Municipaux, il a été décidé de modifier la composition des commissions communales ainsi que certaines représentations intercommunales.

### **Délibérations :**

Monsieur le Maire rappelle que suite à plusieurs demandes de Conseillers Municipaux, il a été décidé de modifier la composition des commissions communales. La nouvelle proposition des commissions est présentée ci-dessous. Il rappelle que ponctuellement quelques personnes peuvent se joindre à une commission si elles n'en sont pas membres pour la gestion d'un dossier en particulier, sous réserve de l'accord du Vice-président en charge de cette compétence.

<p align="center"><b>SPORTS – ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE</b></p>	<p align="center"><b>ENFANCE ET VIE SCOLAIRE (Y COMPRIS LES COMMISSIONS EXTRAMUNICIPALES PEDT ET RESTOSCO)</b></p>	<p align="center"><b>JEUNESSE</b></p>
<p>Président : Bernard MAUZÉ Fanny ABRIAT Stéphanie VERRIER Aurélien TESTIER Michelle ECLERCY Guillaume AUTEXIER Élisabeth LOUIS</p>	<p>Président : Bernard MAUZÉ VP : Stéphanie VERRIER Viviane BETOULLE Virginie SILLARD Fanny ABRIAT Michelle ECLERCY Françoise MARTIN</p>	<p>Président : Bernard MAUZÉ VP : Fanny ABRIAT Stéphanie VERRIER Virginie SILLARD Guillaume GILLES</p>
<p align="center"><b>CULTURE, LOISIRS ET TOURISME</b></p>	<p align="center"><b>BÂTIMENTS – VOIRIE – RÉSEAUX – DÉVELOPPEMENT URBANISTIQUE ET CADRE DE VIE</b></p>	<p align="center"><b>LIEN SOCIAL ET PETITE ENFANCE</b></p>
<p>Président : Bernard MAUZÉ VP : Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN Catherine HENROTTE Valérie DOLIMIER Élisabeth LOUIS Michel GOURJAULT</p>	<p>Président : Bernard MAUZÉ VP : Éric COUSIN Michel GOURJAULT Aurélien TESTIER Valérie DOLIMIER Guillaume GILLES Viviane BETOULLE Franck HUET Laurent LANCEREAU</p>	<p>Président : Bernard MAUZÉ VP : Michelle ECLERCY Stéphanie VERRIER Françoise MARTIN</p>
<p align="center"><b>NATURE ET ENVIRONNEMENT PATRIMOINE NATUREL</b></p>	<p align="center"><b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMERCIAL, ARTISANAL ET EMPLOI</b></p>	<p align="center"><b>COMMUNICATION</b></p>
<p>Président : Bernard MAUZÉ VP : Valérie DOLIMIER Viviane BETOULLE Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN Guillaume AUTEXIER Élisabeth LOUIS Catherine HENROTTE Michel GOURJAULT</p>	<p>Président : Bernard MAUZÉ VP : Guillaume GILLES Viviane BETOULLE Stéphanie VERRIER Michel GOURJAULT Laurent LANCEREAU Virginie SILLARD Éric COUSIN</p>	<p>Président : Bernard MAUZÉ VP : Guillaume GILLES Michel GOURJAULT Laurent LANCEREAU Élisabeth LOUIS Catherine HENROTTE</p>

Après avoir entendu ces informations,  
Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver la composition de ces commissions communales
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

#### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission d'un membre du Conseil d'Administration du CCAS, il est proposé de remplacer cet élu. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a fixé, par délibération en date du 2 Juin 2020 à 16 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, soit 8 membres élus par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Les candidats sont les suivants :

- M. Bernard MAUZÉ
- Mme Michelle ECLERCY
- M. Aurélien TESTIER
- Mme Françoise MARTIN
- M. Guillaume AUTEXIER
- M. Franck HUET
- M. Laurent LANCEREAU
- Mme Stéphanie VERRIER.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil Municipal déclare les personnes ci-dessus élues pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS de la commune de LIGUGÉ.

#### SYNDICAT DU PLAN D'EAU DE LA FILATURE :

Monsieur le Maire rappelle que suite à la demande d'un élu, il a été décidé de modifier la composition du Conseil d'Administration du Syndicat du Plan d'Eau de la Filature.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat du Plan d'Eau de la Filature,

Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner 5 délégués titulaires et 2 délégués suppléants élus au sein du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Syndicat du Plan d'Eau de la Filature,

Monsieur Aurélien TESTIER remplacera Madame Valérie DOLIMIER. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare élus à l'unanimité des membres présents pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Syndicat du Plan d'Eau de la Filature :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Bernard MAUZÉ	Mme Viviane BETOULLE
M. Michel GOURJAULT	M. Franck HUET
M. Éric COUSIN	
M. Guillaume GILLES	
M. Aurélien TESTIER	

#### GARANTS DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS :

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Monsieur Laurent CLÉMENT, il est nécessaire de désigner un nouveau garant de l'Office National des Forêts afin de représenter la Commune, notamment lors du cubage du bois vendu par la Commune aux particuliers.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer comme garants de l'Office National des Forêts :

- Madame Valérie DOLIMIER
- Monsieur Laurent LANCEREAU
- Monsieur Michel GOURJAULT

### COMITÉS DE JUMELAGE :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune de LIGUGÉ est jumelée avec SONNING en Angleterre et LORCH en Allemagne.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Conseillers Municipaux, il est nécessaire de désigner les élus qui seront chargés de représenter la Commune de LIGUGÉ dans les deux Comités de jumelage :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- Comité de Jumelage LIGUGÉ/SONNING :  
Mme Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN
  
- Comité de Jumelage LIGUGÉ/ST BENOIT/LORCH :  
Mme Michelle ECLERCY

### SPL DE LA VALLÉE DES LÉGENDES :

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Conseillers Municipaux, il est nécessaire de désigner les élus qui seront chargés de représenter la Commune de LIGUGÉ au sein du Conseil d'Administration de Société Publique Locale de la Vallée des Légendes.

Il est donc proposé de désigner :

- ✓ Monsieur Bernard MAUZÉ
- ✓ Madame Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN
- ✓ Monsieur Michel GOURJAULT
- ✓ Madame Valérie DOLIMIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents désigne les représentants de la Commune de LIGUGÉ cités ci-dessus pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale de la Vallée des Légendes.

## MARCHÉS PUBLICS

### ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT DES DENRÉES ALIMENTAIRES ET DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur MAUZÉ, Maire, rappelle que le marché actuel pour la restauration scolaire arrive à échéance le 31 août prochain. Par conséquent, il a été lancé une nouvelle consultation et quatre entreprises ont proposé une offre.

Il s'agit des entreprises suivantes : VALEURS CULINAIRES, API RESTAURATION, GS RESTAURATION et RESTAUVAL. La commission d'appel d'offres s'est réunie ce Jeudi 1<sup>er</sup> Juillet 2021. Monsieur le Maire rappelle que la qualité des aliments et les circuits courts sont privilégiés. Monsieur GOURJAULT souhaite qu'un bon repas par jour soit servi aux enfants. Madame VERRIER précise qu'un repas végétarien par semaine est obligatoire. L'entreprise RESTAUVAL est donc retenue pour ce marché à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2021.

### Délibération :

Monsieur MAUZÉ, Maire, rappelle que le marché actuel pour la restauration scolaire arrive à échéance le 31 août 2021. Par conséquent, il a été lancé une nouvelle consultation et quatre entreprises ont proposé une offre. Il s'agit des entreprises suivantes : VALEURS CULINAIRES, API RESTAURATION, GS RESTAURATION et RESTAUVAL.

La commission d'appel d'offres s'est réuni le Jeudi 1<sup>er</sup> Juillet 2021 et a proposé aux Conseillers Municipaux de retenir la Société RESTAUVAL.

En effet cette Société a obtenu le meilleur classement « au mieux disant » avec 550 points selon les critères proposés, à savoir :

- Qualité des aliments,
- Circuits courts,
- Coûts de la prestation,

- Qualité technique de la prestation,
- Qualité de l'assistance technique et de l'animation.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le choix de la Société RESTAUVAl, sise Zone Artisanale Chatenay, 8 rue des Internautes à la ROCHECORBON (37210) pour le marché public d'approvisionnement de denrées alimentaires avec assistance technique pour la restauration scolaire de LIGUGÉ.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents du marché ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

### **AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA POSTE**

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'estimation des travaux de la rénovation de l'ancienne Poste, il avait été déterminé les coûts de la maîtrise d'œuvre. La prise en considération des exigences de l'ABF et une estimation plus précise dans le cadre du dossier de consultation des entreprises fixent un montant de travaux à 678 300 € HT. Monsieur le Maire propose de signer un avenant pour cette maîtrise d'œuvre.

#### **Délibération :**

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'estimation des travaux de la rénovation de l'ancienne Poste, il avait été déterminé les coûts de la maîtrise d'œuvre. La prise en considération des exigences de l'ABF et une estimation plus précise dans le cadre du dossier de consultation des entreprises fixent un montant de travaux à 678 300 € HT. La maîtrise d'œuvre est également réactualisée et est fixée maintenant à 41 568 € HT, soit 6.12 % du montant des travaux.

Il est donc proposé de valider cet avenant au marché initial de maîtrise d'œuvre.

Le montant initial des honoraires était de :	35 968.00 € HT
L'avenant n°1 proposé est de :	5 300.00 € HT
Le nouveau montant des honoraires est de	41 568.00 € HT

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver cet avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'ancienne poste en logement locatifs et en salle pour les associations, d'un montant de 5 300 € HT, ce qui fixe le nouveau montant de la maîtrise d'œuvre à 41 568 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

### **URBANISME**

#### **PROJET DE CRÉATION DE LOGEMENTS ADAPTÉS (le Béguinage)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de construction de logements sociaux adaptés pour les seniors présenté par la société « Vivr'Alliance ». Ce sont 18 logements de type T2 ou T3 avec une salle commune qui seront construits. Un gardien sera présent sur le site. Monsieur le Maire rappelle l'obligation pour les communes d'avoir sur son territoire des logements sociaux. Il précise qu'il est nécessaire de déclasser le terrain actuellement classé domaine public en privé. Il souligne que ce terrain est actuellement inutilisé.

Madame BETOULLE fait part de son opposition et précise qu'elle votera contre ce projet. Elle craint une concentration de logements sociaux sur un même secteur.

Monsieur COUSIN précise que le PLUI va contraindre les communes à utiliser les « dents creuses » pour économiser l'espace.

Madame LOUIS demande si une information sera communiquée au voisinage. Monsieur MAUZÉ informe qu'une réunion publique sera organisée.

Madame BETOULLE demande si une étude est lancée. Monsieur le Maire confirme qu'une étude privée est en cours.

Madame VERRIER souligne que la population de Ligugé est vieillissante et que nous devons proposer des logements adaptés pour ces personnes qui sont souvent propriétaires de maison à étage et inadapté au vieillissement ou au handicap. Elle précise que ces maisons à étage peuvent être problématique pour le voisinage et demande si ces maisons peuvent être de plein pied.

Monsieur GOURJAULT précise que l'emprise de ce projet est de 2 600 m<sup>2</sup> sur les 3 000 m<sup>2</sup> disponibles.

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit aujourd'hui de valider le principe de faisabilité de cette étude.

### **Délibération :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de construction de logements adaptés pour les seniors présenté par la Société « VIVR'ALLIANCE ». L'idée repose sur les principes du bégainage, à savoir de concevoir ... «un habitat où des personnes souvent retraitées, encore autonomes, voire en situation de fragilité, vivent ensemble dans un environnement sécurisé et bienveillant. »

Pour LIGUGÉ, il est proposé deux bâtiments avec un étage, soit dix-huit logements. L'implantation proposée serait sur un espace vert de la commune, Avenue Maurice Garçon.

Il est proposé d'accepter le principe d'étude de ce projet qui passe par le déclassement de la parcelle du domaine public communal en domaine public privé. Non cadastrée à ce jour, cette parcelle va être prochainement bornée et obtiendra de fait un numéro cadastral. Ce déclassement doit faire l'objet d'une enquête publique.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 17 Voix Pour et 1 Voix Contre :

- D'approuver le principe de réalisation d'une enquête publique pour déclasser cette parcelle actuellement terrain communal public, pour devenir terrain communal privé, en vue de sa cession pour y aménager des logements sociaux pour personnes âgées et ou dépendantes,
- De demander la nomination d'un commissaire enquêteur,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

### **DEMANDE DE CESSION D'UN CHEMIN RURAL**

Monsieur Bernard MAUZÉ, Maire, informe les Conseillers Municipaux de la demande d'un riverain d'un chemin rural (n° 15) situé au niveau de la Petite Rourie (Vers Virolet) et qui se retrouve sans issue dans les Bois du Souci (derrière l'hôtel/restaurant du Bois de la Marche). Copropriétaire avec une autre personne des terrains longeant ce chemin, le demandeur sollicite son acquisition afin d'y organiser ses loisirs sans contraintes.

### **Délibération :**

Monsieur Bernard MAUZÉ, Maire, informe les Conseillers Municipaux de la demande d'un riverain d'un chemin rural (n° 15) situé au niveau de la Petite Rourie (Vers Virolet) et qui se retrouve sans issue dans les Bois du Souci (derrière l'hôtel/restaurant du Bois de la Marche). Copropriétaire avec une autre personne des terrains longeant ce chemin, le demandeur sollicite son acquisition afin de ne pas avoir de contraintes dans la gestion de ses biens.

Ce principe de vente s'il est accepté passera par :

- ✓ le déclassement du chemin via une enquête publique,
- ✓ la fixation d'un prix.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'accord de principe de cession de ce chemin rural n°15 à Monsieur Artus de VASSELOT,
- De prévoir une enquête publique de déclassement,

- De solliciter la désignation d'un commissaire enquêteur,
- De dire qu'en plus des frais d'acquisition, l'acquéreur prendra à sa charge, les frais annexes (enquête publique, bornage, acte...),
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

## FINANCES

### APPROBATION DE NOUVEAUX TARIFS PÉRISCOLAIRES

Madame VERRIER, Adjointe en charge de l'enfance et de la vie scolaire présente les nouveaux tarifs périscolaires à destination des familles non résidentes de la commune de LIGUGÉ et pour les parents séparés dont un membre n'habite plus sur la Commune. Elle précise que de nombreuses communes environnantes appliquent ces tarifs. Il s'agit d'équité par rapport aux Ligugéens.

#### Délibération :

Monsieur MAUZÉ, Maire, donne la parole à Madame VERRIER, Adjointe en charge de l'enfance et de la vie scolaire pour la présentation de nouveaux tarifs périscolaires à destination des familles non résidentes de la commune de LIGUGÉ.

Comme dans de nombreuses communes, il est proposé que les familles extérieures paient les services périscolaires plus chers que les habitants de LIGUGÉ. Un tarif unique est proposé pour chaque service périscolaire.

Il est proposé également que pour les couples séparés dont un membre n'habite plus sur la commune, un tarif particulier soit institué. Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter **du 1<sup>er</sup> septembre 2021**.

#### Pour les familles non résidentes sur la commune de LIGUGÉ :

- ✓ Prix d'un repas pour la restauration scolaire : **5 €**
- ✓ Prix d'un temps de garderie : **2 €**
- ✓ Prix des trois temps de garderie par jour : **6 €**
- ✓ Prix du PEDT par période : forfait de **10 €**

#### Pour les couples séparés dont un membre habite encore à LIGUGÉ :

- ✓ Si le membre ligugéen est détenteur des quotients familiaux pour les enfants scolarisés : Application des tarifs ligugéens.
- ✓ Si le membre ligugéen n'est pas détenteur des quotients familiaux pour les enfants scolarisés : Application des tarifs des familles non résidentes sur la commune.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné ces propositions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le principe de ces nouveaux tarifs pour les familles non résidentes sur la Commune, et le règlement applicable pour les couples séparés dont un membre vit encore à Ligugé.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

## DÉCISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer quelques modifications budgétaires.

#### Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer quelques modifications budgétaires.

Il propose les ajustements suivants :

- Programme 183 : École maternelle : + 15 000 €
- Programme 232 : École élémentaire : + 15 000 €
- Programme 2542019 : Aménagement de la Poste : - 30 000 €

Après avoir entendu ces informations,  
Après avoir examiné cette proposition,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le principe de cette décision modificative,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

### **PROPOSITION D'ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer des subventions à deux associations.

#### **Délibération :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer des subventions à deux associations :

- à l'association BD lire pour l'organisation de son salon ce 10 juillet 2021 : 2 000 €,
- à l'association « Les heures musicales » de l'Abbaye de Ligugé pour son festival de musiques sacrées les 20, 21 et 22 août 2021 : 2 000 €

Après avoir entendu ces informations,  
Après avoir examiné cette proposition,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution d'une subvention aux associations, BD Lire, et « Les heures musicales » d'un montant chacune de 2000 €
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

### **AUTRES DOSSIERS COMMUNAUX**

#### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le MAUZÉ rappelle que « La Guinguette éphémère » sera présente durant l'été, le vendredi soir, au Parc de Sonning et proposera des animations. Il est nécessaire d'autoriser cette occupation du domaine public en signant une convention.

#### **Délibération :**

Monsieur le MAUZÉ rappelle que « La Guinguette éphémère » sera présente durant l'été, le vendredi soir, au Parc de Sonning. Plusieurs foodtrucks seront présents et il sera proposé des animations musicales, des retransmissions de rencontres sportives etc...

Dans ce cadre, il est nécessaire d'autoriser la société FB Foodtruck d'utiliser le domaine public. Une convention d'autorisation d'occupation du domaine public doit être signée.

Après avoir entendu ces informations,  
Après avoir examiné cette proposition,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la signature de la convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec la société FBSC 48 rue de la Chesnaie à MONTAMISÉ
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

### **ATTRIBUTION DE FERMAGE DE TERRAINS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la Commune avait accordé un fermage de deux terrains communaux (7 ha 70 a) à un agriculteur ligugéen. Ce dernier étant décédé, il est important de retrouver un nouvel exploitant. Un agriculteur Ligugéen souhaite bénéficier de ces terrains.

### **Délibération :**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la Commune avait accordé un fermage de deux terrains communaux (7 ha 70 a) à un agriculteur Ligugéen. Ce dernier étant décédé, il est important de retrouver un nouvel exploitant.

Monsieur Augustin DE COULARÉ, agriculteur au Château de la Reynière est candidat à cette reprise. Il est donc proposé d'attribuer ce fermage de 7 ha 70 a, à Monsieur DE COULARÉ pour un fermage annuel de 800 €.

Ce bail rural portera sur deux parcelles communales :

- Parcelle n° AS 038 d'une surface de 2 ha 50 a
  - Parcelle n° AS 039 d'une surface de 5 ha 20 a
- Soit une surface globale de 7 ha 70 a.

Ce bail est consenti pour neuf années, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la signature d'un bail rural (à ferme) avec Monsieur Augustin DE COULARÉ de LIGUGÉ, sur deux parcelles communales (AS 038 et AS 039) d'une surface totale de 7 ha 70 a, pour une durée de neuf années, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et au prix annuel total de 800 euros.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce bail ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

### **GESTION DE LA FORÊT DE LIGUGÉ : MARQUAGE ET SUIVI DES ILOTS DE SÉNESCENCE**

Madame DOLIMIER, Conseillère déléguée à l'environnement rappelle le projet de création d'îlots de sénescence dans la forêt de Givray. Il s'agit de protéger deux espaces (un dans une zone humide et une autre dans une partie forestière). Il est nécessaire de marquer visuellement ces espaces pour assurer la reconnaissance et le suivi de ces parcelles. Des panneaux explicatifs seront posés. Ces espaces seront protégés pendant 10 ans. Une aide financière sera demandée à la Région Nouvelle Aquitaine.

### **Délibération :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DOLIMIER, Conseillère Municipale déléguée à l'environnement pour présenter les travaux de marquage des îlots de sénescence et le suivi de ces derniers.

Les travaux de marquage seront réalisés par l'ONF. Le tarif est de 1 840, 80 € HT. Le suivi sera réalisé lui par VIENNE NATURE. Le coût des suivis est estimé à 7 840 € HT sur une période d'environ 10 ans.

Le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine accorderait une subvention de 60 % du coût de ces suivis. Ces îlots ont une surface d'environ 10 hectares.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 17 Voix Pour et 1 Voix Contre :

- D'approuver le marquage et le suivi des îlots de sénescence de la forêt de Ligugé,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF**

Madame VERRIER, Adjointe en charge de l'enfance et de la vie scolaire présente l'objet de cette convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire. Cette convention prévoit le versement d'une « prestation de service » par la CAF, à chaque accueil d'enfant à l'ALSH, ainsi qu'aux heures du Projet éducatif territorial (PEDT).

## **Délibération :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame VERRIER, Adjointe en charge de l'enfance et de la vie scolaire, pour présenter la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire.

Cette convention prévoit le versement d'une « prestation de service » par la CAF, à chaque accueil d'enfant à l'ALSH, ainsi qu'aux heures du Projet éducatif territorial (PEDT).

Cette convention est signée pour une durée de cinq ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025).

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la signature des conventions d'objectifs et de financement avec la CAF pour l'ALSH et pour les aides spécifiques rythmes éducatifs pour cinq années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

## **COMMISSIONS COMMUNALES**

### **PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES**

Monsieur le Maire propose aux vice-présidents des commissions municipales de présenter leurs réflexions et travaux en cours.

Monsieur Éric COUSIN informe que 42 lots sont vendus et 30 permis de construire déposés pour le lotissement du Fief du Pilier. Depuis le début de l'année, ce sont 15 permis de construire et 53 déclarations préalables qui ont été traités par le service urbanisme.

Il informe que la Communauté Urbaine de GRAND POITIERS propose de créer un périmètre pour la rénovation du centre-bourg permettant aux propriétaires impactés de bénéficier de subventions.

Il précise que le bornage de la voie douce vers les Alleuds est réalisé. Le bornage de celle vers le Granit devrait avoir lieu prochainement. Il donne également des précisions sur la voie vers le collège Renaudot où des études sont en cours. La première tranche débutera du parking derrière les Ets DUMUIS jusqu'au chemin blanc.

Madame VERRIER annonce les effectifs prévus pour la prochaine rentrée scolaire dans les écoles. 177 élèves répartis en 8 classes sont attendus à l'école élémentaire et 80 enfants répartis en 4 classes à l'école maternelle.

Madame DUBREUIL de l'école élémentaire et Monsieur JAULIN de l'école maternelle sont partis en retraite. Madame GAZZOLI-RUNAVOT prendra la direction de l'école maternelle. Une nouvelle équipe de personnel communal sera recrutée pour la rentrée scolaire suite au départ de quelques agents.

Elle informe que notre demande de subvention pour l'équipement informatique de l'école élémentaire est acceptée à hauteur de 9 000 Euros. Du matériel sera acheté pour la prochaine rentrée.

Elle constate une baisse des effectifs des enfants accueillis cet été au centre de loisirs de Givray.

Madame RABALLAND-JOUSSELIN rappelle les différentes animations proposées à la Médiathèque (conférence, exposition et vernissage...). Elle rappelle l'organisation du festival de la bande dessinée le 10 Juillet 2021, la balade contée au Domaine de Givray le 18 Juillet 2021. La commission travaille actuellement sur la prochaine programmation des animations.

Pour la partie touristique, les visites du bourg vont reprendre avec également la visite du parcours pédagogique de la Filature. Le jeu d'énigmes n'est pas accessible actuellement du fait de la remise en état du parcours.

Madame DOLIMIER présente le projet de parcours de reconnaissance des différentes essences présentes dans la forêt de Givray. Des panneaux semblables à ceux de SAINT-BENOIT pourront être installés. L'inventaire des zones humides est terminé, les résultats seront donnés au dernier trimestre 2021. Une réunion publique sera organisée pour présenter cette étude.

La visite de la commission pour la 1<sup>ère</sup> fleur aura lieu le 26 Juillet 2021.

Madame ABRIAT rappelle qu'une rencontre a eu lieu avec la Commune de SAINT-BENOIT concernant le départ du Directeur de l'ANCRE. Un projet de mutualisation d'un agent est évoqué pour reprendre la direction de l'ANCRE, la direction du Centre de Loisirs de Givray et le PEDT pour les deux communes. Elle rappelle qu'un questionnaire a été envoyé aux entreprises ligugéennes pour l'offre de stage et d'emploi saisonnier. 12 réponses positives et 4 négatives sont parvenues. Le questionnaire concernant les souhaits des jeunes est en attente et celui sur le skateparc doit être envoyé rapidement.

Monsieur GOURJAULT informe qu'un Ligugéen propose une animation « terra aventura » à partir du 10 juillet 2021 au Domaine de Givray.

## AFFAIRES INTERCOMMUNALES

### **PRÉSENTATION DES TRAVAUX EN COURS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'évoquer les sujets présentés lors des dernières réunions de GPCu, et des autres structures intercommunales.

Monsieur le Maire informe que pour le premier trimestre, GRAND POITIERS fait face à une situation budgétaire dégradée. Le budget mobilité est très déficitaire. Il sera nécessaire de rester très vigilant en la matière.

## DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

### **MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MÉDIATHÈQUE**

Madame RABALLAND-JOUSSELIN, Conseillère déléguée à la culture présente les modifications du règlement intérieur de la médiathèque. Les volumes de prêt passent de 12 à 15 et de 2 à 4 DVD par carte.

#### **Délibération :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame RABALLAND-JOUSSELIN, Conseillère Municipale déléguée à la culture pour présenter les modifications du règlement intérieur de la médiathèque.

Ce règlement est modifié à la marge.

Après avoir entendu ces informations,  
Après avoir examiné cette proposition,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le nouveau règlement intérieur de la médiathèque
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

### **AVIS SUR LA GESTION DE L'EAU ET DES RISQUES D'INONDATIONS**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de donner un avis sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), et sur le projet de plan de gestion des risques d'inondations. Il rappelle que ces projets sont consultables sur « [sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr](http://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr) ».

#### **Délibération :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'avis de la Commune est demandée au sujet :

- du projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE),
- et du projet de plan de gestion des risques d'inondations.

Les Conseillers Municipaux ont pu consulter ces deux projets. Les commentaires n'appellent aucune remarque particulière quant à ces projets.

Après avoir entendu ces informations,  
Après avoir examiné ces projets  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver ces deux projets et n'apporte aucune remarque particulière,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

### **AVIS DE CONSULTATION SUR LA RÉVISION DU PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ DE L'ARS NOUVELLE-AQUITAINE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que l'avis de la Commune est demandée pour une révision partielle du projet régional de santé de la Nouvelle Aquitaine.

#### **Délibération :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'avis de la Commune est demandé pour une révision partielle du projet régional de santé de la Nouvelle Aquitaine. Ce projet régional est le document de référence qui fixe la politique de santé de notre région et offre un cadre d'action à tous les acteurs de la santé du territoire. L'objet de cette consultation porte sur :

- ✓ la modification du nombre d'implantations relatives aux équipements matériels lourds, à l'activité de gynécologie-obstétrique et à l'activité de soins de suite et de réadaptation ;
- ✓ quelques corrections d'implantations relatives à d'autres activités de soins ;
- ✓ l'actualisation du nombre d'implantations en fonction des décisions d'autorisations prises depuis 2018.

Cette consultation n'appelle aucune remarque particulière

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné les éléments de cette révision et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver les termes de cette révision du projet régional de santé de l'Agence Régional de Santé de la Nouvelle-Aquitaine,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

### **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport annuel d'activités de l'Établissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle Aquitaine avec qui nous avons une convention. Il rappelle qu'une convention est signée avec cet établissement pour la protection foncière du centre bourg.

#### **Délibération :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport annuel d'activités 2020 de l'Établissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle Aquitaine avec qui nous avons une convention.

Ce rapport n'apporte aucune remarque particulière de la part des conseillers municipaux.

Après avoir entendu ces informations,  
Après avoir examiné ce rapport 2020,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le rapport annuel 2020 de l'EPF Nouvelle-Aquitaine avec qui la Commune à une convention,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

## DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Dans le cadre des délégations accordés par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe qu'il a signé :

- Un devis de 3 373,56 Euros TTC auprès d'ABSCISSE pour les travaux de bornage à la Brassaise,
- Un devis de 4 404,06 Euros TTC auprès d'ABSCISSE pour les travaux de bornage Route d'Iteuil,
- Un devis de 2 274,60 Euros TTC auprès de SIGNAUX GIROD pour les séparateurs de chaussée Avenue de Poitiers,
- Un devis de 606,34 Euros TTC auprès de SIGNAUX GIROD pour l'achat des barrières accidentées devant l'école élémentaire,
- Un devis de 719 Euros TTC auprès de BLANCHARD pour l'achat d'une débroussailleuse,
- Un devis de 2 352 Euros TTC auprès de MAVASA pour l'achat d'un radar pédagogique,
- Un devis de 4 543,20 Euros auprès de DECOLUM pour l'achat de décoration de Noël,
- Un devis de 13 681,52 Euros TTC auprès de DELHOUME pour le plafond de l'école maternelle,
- Un devis de 30 427,80 Euros TTC auprès de BOUCHER POITOU-PAYSAGES pour les travaux de la butte de l'école élémentaire.

## INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle que nous avons répondu à l'appel à projet de la Fondation SOREGIES 2021 pour la restauration de la croix de mission du Granit. Notre projet est retenu et nous devrions bénéficier d'une subvention de 500 Euros.

## REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture des lettres de remerciements :

- De Monsieur Alain PICHON, Président du Conseil Départemental de la Vienne pour l'organisation du Raid Saint-Martin,
- De l'Association AFS pour le prêt du préau du Domaine de Givray le 19 Juin 2021,
- De Madame Marie-Claude GILLES pour l'entretien des massifs de la Brassaise,
- Du Frère Joseph-Marie LII, Économe de l'Abbaye Saint-Martin pour le prêt de chaises pour l'ordination diaconale du Frère Marie-Laurent KANKOE,
- De Monsieur Paul VERON pour l'envoi de copies d'actes d'état civil.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

Nombre de membres en exercice : **18**  
Quorum : 10  
Nombre de membres présents : **16**  
Date de la convocation : **30/06/2021**

Secrétaire de séance : **Monsieur Laurent LANCEREAU**

**Le Six Juillet Deux Mille Vingt et Un**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie de LIGUGÉ, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Étaient présents :**

M. Bernard MAUZÉ – Maire

M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, M. Éric COUSIN - Adjoint

Mme Valérie DOLIMIER, Mme Fanny ABRIAT, Mme Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN – Conseillères Municipales déléguées

Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, M. Franck HUET, M. Laurent LANCEREAU, Mme Élisabeth LOUIS, Mme Virginie SILLARD, M. Guillaume AUTEXIER, M. Aurélien TESTIER, Mme Catherine HENROTTE formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 18 membres.

**Excusés avec pouvoirs** : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

<b>MANDANT</b>	<b>MANDATAIRE</b>
Mme Michelle ECLERCY	M. Bernard MAUZÉ
M. Guillaume GILLES	Mme Fanny ABRIAT

**Assistaient également à la séance** : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,  
Mme DORAT - Adjoint Administratif Principal,

---

Monsieur le Maire présente Madame Isabelle BAGUERRE qui est chargée du tourisme pour cette saison estivale. Il lui souhaite la bienvenue.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 Mai 2021 est adopté à l'unanimité.

### **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **MODIFICATIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur MAUZÉ, Maire, rappelle que suite à plusieurs demandes de Conseillers Municipaux, il a été décidé de modifier la composition des commissions communales ainsi que certaines représentations intercommunales.

### **Délibérations :**

Monsieur le Maire rappelle que suite à plusieurs demandes de Conseillers Municipaux, il a été décidé de modifier la composition des commissions communales. La nouvelle proposition des commissions est présentée ci-dessous. Il rappelle que ponctuellement quelques personnes peuvent se joindre à une commission si elles n'en sont pas membres pour la gestion d'un dossier en particulier, sous réserve de l'accord du Vice-président en charge de cette compétence.

<p align="center"><b>SPORTS – ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE</b></p>	<p align="center"><b>ENFANCE ET VIE SCOLAIRE (Y COMPRIS LES COMMISSIONS EXTRAMUNICIPALES PEDT ET RESTOSCO)</b></p>	<p align="center"><b>JEUNESSE</b></p>
<p>Président : Bernard MAUZÉ Fanny ABRIAT Stéphanie VERRIER Aurélien TESTIER Michelle ECLERCY Guillaume AUTEXIER Élisabeth LOUIS</p>	<p>Président : Bernard MAUZÉ VP : Stéphanie VERRIER Viviane BETOULLE Virginie SILLARD Fanny ABRIAT Michelle ECLERCY Françoise MARTIN</p>	<p>Président : Bernard MAUZÉ VP : Fanny ABRIAT Stéphanie VERRIER Virginie SILLARD Guillaume GILLES</p>
<p align="center"><b>CULTURE, LOISIRS ET TOURISME</b></p>	<p align="center"><b>BÂTIMENTS – VOIRIE – RÉSEAUX – DÉVELOPPEMENT URBANISTIQUE ET CADRE DE VIE</b></p>	<p align="center"><b>LIEN SOCIAL ET PETITE ENFANCE</b></p>
<p>Président : Bernard MAUZÉ VP : Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN Catherine HENROTTE Valérie DOLIMIER Élisabeth LOUIS Michel GOURJAULT</p>	<p>Président : Bernard MAUZÉ VP : Éric COUSIN Michel GOURJAULT Aurélien TESTIER Valérie DOLIMIER Guillaume GILLES Viviane BETOULLE Franck HUET Laurent LANCEREAU</p>	<p>Président : Bernard MAUZÉ VP : Michelle ECLERCY Stéphanie VERRIER Françoise MARTIN</p>
<p align="center"><b>NATURE ET ENVIRONNEMENT PATRIMOINE NATUREL</b></p>	<p align="center"><b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMERCIAL, ARTISANAL ET EMPLOI</b></p>	<p align="center"><b>COMMUNICATION</b></p>
<p>Président : Bernard MAUZÉ VP : Valérie DOLIMIER Viviane BETOULLE Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN Guillaume AUTEXIER Élisabeth LOUIS Catherine HENROTTE Michel GOURJAULT</p>	<p>Président : Bernard MAUZÉ VP : Guillaume GILLES Viviane BETOULLE Stéphanie VERRIER Michel GOURJAULT Laurent LANCEREAU Virginie SILLARD Éric COUSIN</p>	<p>Président : Bernard MAUZÉ VP : Guillaume GILLES Michel GOURJAULT Laurent LANCEREAU Élisabeth LOUIS Catherine HENROTTE</p>

Après avoir entendu ces informations,  
Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver la composition de ces commissions communales
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

#### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission d'un membre du Conseil d'Administration du CCAS, il est proposé de remplacer cet élu. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a fixé, par délibération en date du 2 Juin 2020 à 16 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, soit 8 membres élus par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Les candidats sont les suivants :

- M. Bernard MAUZÉ
- Mme Michelle ECLERCY
- M. Aurélien TESTIER
- Mme Françoise MARTIN
- M. Guillaume AUTEXIER
- M. Franck HUET
- M. Laurent LANCEREAU
- Mme Stéphanie VERRIER.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil Municipal déclare les personnes ci-dessus élues pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS de la commune de LIGUGÉ.

#### SYNDICAT DU PLAN D'EAU DE LA FILATURE :

Monsieur le Maire rappelle que suite à la demande d'un élu, il a été décidé de modifier la composition du Conseil d'Administration du Syndicat du Plan d'Eau de la Filature.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat du Plan d'Eau de la Filature,

Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner 5 délégués titulaires et 2 délégués suppléants élus au sein du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Syndicat du Plan d'Eau de la Filature,

Monsieur Aurélien TESTIER remplacera Madame Valérie DOLIMIER. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare élus à l'unanimité des membres présents pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Syndicat du Plan d'Eau de la Filature :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Bernard MAUZÉ	Mme Viviane BETOULLE
M. Michel GOURJAULT	M. Franck HUET
M. Éric COUSIN	
M. Guillaume GILLES	
M. Aurélien TESTIER	

#### GARANTS DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS :

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Monsieur Laurent CLÉMENT, il est nécessaire de désigner un nouveau garant de l'Office National des Forêts afin de représenter la Commune, notamment lors du cubage du bois vendu par la Commune aux particuliers.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer comme garants de l'Office National des Forêts :

- Madame Valérie DOLIMIER
- Monsieur Laurent LANCEREAU
- Monsieur Michel GOURJAULT

### COMITÉS DE JUMELAGE :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune de LIGUGÉ est jumelée avec SONNING en Angleterre et LORCH en Allemagne.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Conseillers Municipaux, il est nécessaire de désigner les élus qui seront chargés de représenter la Commune de LIGUGÉ dans les deux Comités de jumelage :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- Comité de Jumelage LIGUGÉ/SONNING :  
Mme Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN
  
- Comité de Jumelage LIGUGÉ/ST BENOIT/LORCH :  
Mme Michelle ECLERCY

### SPL DE LA VALLÉE DES LÉGENDES :

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Conseillers Municipaux, il est nécessaire de désigner les élus qui seront chargés de représenter la Commune de LIGUGÉ au sein du Conseil d'Administration de Société Publique Locale de la Vallée des Légendes.

Il est donc proposé de désigner :

- ✓ Monsieur Bernard MAUZÉ
- ✓ Madame Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN
- ✓ Monsieur Michel GOURJAULT
- ✓ Madame Valérie DOLIMIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents désigne les représentants de la Commune de LIGUGÉ cités ci-dessus pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale de la Vallée des Légendes.

## MARCHÉS PUBLICS

### ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT DES DENRÉES ALIMENTAIRES ET DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur MAUZÉ, Maire, rappelle que le marché actuel pour la restauration scolaire arrive à échéance le 31 août prochain. Par conséquent, il a été lancé une nouvelle consultation et quatre entreprises ont proposé une offre.

Il s'agit des entreprises suivantes : VALEURS CULINAIRES, API RESTAURATION, GS RESTAURATION et RESTAUVAL. La commission d'appel d'offres s'est réunie ce Jeudi 1<sup>er</sup> Juillet 2021. Monsieur le Maire rappelle que la qualité des aliments et les circuits courts sont privilégiés. Monsieur GOURJAULT souhaite qu'un bon repas par jour soit servi aux enfants. Madame VERRIER précise qu'un repas végétarien par semaine est obligatoire. L'entreprise RESTAUVAL est donc retenue pour ce marché à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2021.

### Délibération :

Monsieur MAUZÉ, Maire, rappelle que le marché actuel pour la restauration scolaire arrive à échéance le 31 août 2021. Par conséquent, il a été lancé une nouvelle consultation et quatre entreprises ont proposé une offre. Il s'agit des entreprises suivantes : VALEURS CULINAIRES, API RESTAURATION, GS RESTAURATION et RESTAUVAL.

La commission d'appel d'offres s'est réuni le Jeudi 1<sup>er</sup> Juillet 2021 et a proposé aux Conseillers Municipaux de retenir la Société RESTAUVAL.

En effet cette Société a obtenu le meilleur classement « au mieux disant » avec 550 points selon les critères proposés, à savoir :

- Qualité des aliments,
- Circuits courts,
- Coûts de la prestation,

- Qualité technique de la prestation,
- Qualité de l'assistance technique et de l'animation.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le choix de la Société RESTAUVAl, sise Zone Artisanale Chatenay, 8 rue des Internautes à la ROCHECORBON (37210) pour le marché public d'approvisionnement de denrées alimentaires avec assistance technique pour la restauration scolaire de LIGUGÉ.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents du marché ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

### **AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA POSTE**

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'estimation des travaux de la rénovation de l'ancienne Poste, il avait été déterminé les coûts de la maîtrise d'œuvre. La prise en considération des exigences de l'ABF et une estimation plus précise dans le cadre du dossier de consultation des entreprises fixent un montant de travaux à 678 300 € HT. Monsieur le Maire propose de signer un avenant pour cette maîtrise d'œuvre.

#### **Délibération :**

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'estimation des travaux de la rénovation de l'ancienne Poste, il avait été déterminé les coûts de la maîtrise d'œuvre. La prise en considération des exigences de l'ABF et une estimation plus précise dans le cadre du dossier de consultation des entreprises fixent un montant de travaux à 678 300 € HT. La maîtrise d'œuvre est également réactualisée et est fixée maintenant à 41 568 € HT, soit 6.12 % du montant des travaux.

Il est donc proposé de valider cet avenant au marché initial de maîtrise d'œuvre.

Le montant initial des honoraires était de :	35 968.00 € HT
L'avenant n°1 proposé est de :	5 300.00 € HT
Le nouveau montant des honoraires est de	41 568.00 € HT

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver cet avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'ancienne poste en logement locatifs et en salle pour les associations, d'un montant de 5 300 € HT, ce qui fixe le nouveau montant de la maîtrise d'œuvre à 41 568 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

### **URBANISME**

#### **PROJET DE CRÉATION DE LOGEMENTS ADAPTÉS (le Béguinage)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de construction de logements sociaux adaptés pour les seniors présenté par la société « Vivr'Alliance ». Ce sont 18 logements de type T2 ou T3 avec une salle commune qui seront construits. Un gardien sera présent sur le site. Monsieur le Maire rappelle l'obligation pour les communes d'avoir sur son territoire des logements sociaux. Il précise qu'il est nécessaire de déclasser le terrain actuellement classé domaine public en privé. Il souligne que ce terrain est actuellement inutilisé.

Madame BETOULLE fait part de son opposition et précise qu'elle votera contre ce projet. Elle craint une concentration de logements sociaux sur un même secteur.

Monsieur COUSIN précise que le PLUI va contraindre les communes à utiliser les « dents creuses » pour économiser l'espace.

Madame LOUIS demande si une information sera communiquée au voisinage. Monsieur MAUZÉ informe qu'une réunion publique sera organisée.

Madame BETOULLE demande si une étude est lancée. Monsieur le Maire confirme qu'une étude privée est en cours.

Madame VERRIER souligne que la population de Ligugé est vieillissante et que nous devons proposer des logements adaptés pour ces personnes qui sont souvent propriétaires de maison à étage et inadapté au vieillissement ou au handicap. Elle précise que ces maisons à étage peuvent être problématique pour le voisinage et demande si ces maisons peuvent être de plein pied.

Monsieur GOURJAULT précise que l'emprise de ce projet est de 2 600 m<sup>2</sup> sur les 3 000 m<sup>2</sup> disponibles.

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit aujourd'hui de valider le principe de faisabilité de cette étude.

### **Délibération :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de construction de logements adaptés pour les seniors présenté par la Société « VIVR'ALLIANCE ». L'idée repose sur les principes du bégainage, à savoir de concevoir ... «un habitat où des personnes souvent retraitées, encore autonomes, voire en situation de fragilité, vivent ensemble dans un environnement sécurisé et bienveillant. »

Pour LIGUGÉ, il est proposé deux bâtiments avec un étage, soit dix-huit logements. L'implantation proposée serait sur un espace vert de la commune, Avenue Maurice Garçon.

Il est proposé d'accepter le principe d'étude de ce projet qui passe par le déclassement de la parcelle du domaine public communal en domaine public privé. Non cadastrée à ce jour, cette parcelle va être prochainement bornée et obtiendra de fait un numéro cadastral. Ce déclassement doit faire l'objet d'une enquête publique.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 17 Voix Pour et 1 Voix Contre :

- D'approuver le principe de réalisation d'une enquête publique pour déclasser cette parcelle actuellement terrain communal public, pour devenir terrain communal privé, en vue de sa cession pour y aménager des logements sociaux pour personnes âgées et ou dépendantes,
- De demander la nomination d'un commissaire enquêteur,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

### **DEMANDE DE CESSION D'UN CHEMIN RURAL**

Monsieur Bernard MAUZÉ, Maire, informe les Conseillers Municipaux de la demande d'un riverain d'un chemin rural (n° 15) situé au niveau de la Petite Rourie (Vers Virolet) et qui se retrouve sans issue dans les Bois du Souci (derrière l'hôtel/restaurant du Bois de la Marche). Copropriétaire avec une autre personne des terrains longeant ce chemin, le demandeur sollicite son acquisition afin d'y organiser ses loisirs sans contraintes.

### **Délibération :**

Monsieur Bernard MAUZÉ, Maire, informe les Conseillers Municipaux de la demande d'un riverain d'un chemin rural (n° 15) situé au niveau de la Petite Rourie (Vers Virolet) et qui se retrouve sans issue dans les Bois du Souci (derrière l'hôtel/restaurant du Bois de la Marche). Copropriétaire avec une autre personne des terrains longeant ce chemin, le demandeur sollicite son acquisition afin de ne pas avoir de contraintes dans la gestion de ses biens.

Ce principe de vente s'il est accepté passera par :

- ✓ le déclassement du chemin via une enquête publique,
- ✓ la fixation d'un prix.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'accord de principe de cession de ce chemin rural n°15 à Monsieur Artus de VASSELOT,
- De prévoir une enquête publique de déclassement,

- De solliciter la désignation d'un commissaire enquêteur,
- De dire qu'en plus des frais d'acquisition, l'acquéreur prendra à sa charge, les frais annexes (enquête publique, bornage, acte...),
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

## FINANCES

### APPROBATION DE NOUVEAUX TARIFS PÉRISCOLAIRES

Madame VERRIER, Adjointe en charge de l'enfance et de la vie scolaire présente les nouveaux tarifs périscolaires à destination des familles non résidentes de la commune de LIGUGÉ et pour les parents séparés dont un membre n'habite plus sur la Commune. Elle précise que de nombreuses communes environnantes appliquent ces tarifs. Il s'agit d'équité par rapport aux Ligugéens.

#### Délibération :

Monsieur MAUZÉ, Maire, donne la parole à Madame VERRIER, Adjointe en charge de l'enfance et de la vie scolaire pour la présentation de nouveaux tarifs périscolaires à destination des familles non résidentes de la commune de LIGUGÉ.

Comme dans de nombreuses communes, il est proposé que les familles extérieures paient les services périscolaires plus chers que les habitants de LIGUGÉ. Un tarif unique est proposé pour chaque service périscolaire.

Il est proposé également que pour les couples séparés dont un membre n'habite plus sur la commune, un tarif particulier soit institué. Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter **du 1<sup>er</sup> septembre 2021**.

#### Pour les familles non résidentes sur la commune de LIGUGÉ :

- ✓ Prix d'un repas pour la restauration scolaire : **5 €**
- ✓ Prix d'un temps de garderie : **2 €**
- ✓ Prix des trois temps de garderie par jour : **6 €**
- ✓ Prix du PEDT par période : forfait de **10 €**

#### Pour les couples séparés dont un membre habite encore à LIGUGÉ :

- ✓ Si le membre ligugéen est détenteur des quotients familiaux pour les enfants scolarisés : Application des tarifs ligugéens.
- ✓ Si le membre ligugéen n'est pas détenteur des quotients familiaux pour les enfants scolarisés : Application des tarifs des familles non résidentes sur la commune.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné ces propositions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le principe de ces nouveaux tarifs pour les familles non résidentes sur la Commune, et le règlement applicable pour les couples séparés dont un membre vit encore à Ligugé.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

## DÉCISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer quelques modifications budgétaires.

#### Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer quelques modifications budgétaires.

Il propose les ajustements suivants :

- Programme 183 : École maternelle : + 15 000 €
- Programme 232 : École élémentaire : + 15 000 €
- Programme 2542019 : Aménagement de la Poste : - 30 000 €

Après avoir entendu ces informations,  
Après avoir examiné cette proposition,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le principe de cette décision modificative,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

### **PROPOSITION D'ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer des subventions à deux associations.

#### **Délibération :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer des subventions à deux associations :

- à l'association BD lire pour l'organisation de son salon ce 10 juillet 2021 : 2 000 €,
- à l'association « Les heures musicales » de l'Abbaye de Ligugé pour son festival de musiques sacrées les 20, 21 et 22 août 2021 : 2 000 €

Après avoir entendu ces informations,  
Après avoir examiné cette proposition,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution d'une subvention aux associations, BD Lire, et « Les heures musicales » d'un montant chacune de 2000 €
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

### **AUTRES DOSSIERS COMMUNAUX**

#### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le MAUZÉ rappelle que « La Guinguette éphémère » sera présente durant l'été, le vendredi soir, au Parc de Sonning et proposera des animations. Il est nécessaire d'autoriser cette occupation du domaine public en signant une convention.

#### **Délibération :**

Monsieur le MAUZÉ rappelle que « La Guinguette éphémère » sera présente durant l'été, le vendredi soir, au Parc de Sonning. Plusieurs foodtrucks seront présents et il sera proposé des animations musicales, des retransmissions de rencontres sportives etc...

Dans ce cadre, il est nécessaire d'autoriser la société FB Foodtruck d'utiliser le domaine public. Une convention d'autorisation d'occupation du domaine public doit être signée.

Après avoir entendu ces informations,  
Après avoir examiné cette proposition,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la signature de la convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec la société FBSC 48 rue de la Chesnaie à MONTAMISÉ
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

### **ATTRIBUTION DE FERMAGE DE TERRAINS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la Commune avait accordé un fermage de deux terrains communaux (7 ha 70 a) à un agriculteur ligugéen. Ce dernier étant décédé, il est important de retrouver un nouvel exploitant. Un agriculteur Ligugéen souhaite bénéficier de ces terrains.

### **Délibération :**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la Commune avait accordé un fermage de deux terrains communaux (7 ha 70 a) à un agriculteur Ligugéen. Ce dernier étant décédé, il est important de retrouver un nouvel exploitant.

Monsieur Augustin DE COULARÉ, agriculteur au Château de la Reynière est candidat à cette reprise. Il est donc proposé d'attribuer ce fermage de 7 ha 70 a, à Monsieur DE COULARÉ pour un fermage annuel de 800 €.

Ce bail rural portera sur deux parcelles communales :

- Parcelle n° AS 038 d'une surface de 2 ha 50 a
  - Parcelle n° AS 039 d'une surface de 5 ha 20 a
- Soit une surface globale de 7 ha 70 a.

Ce bail est consenti pour neuf années, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la signature d'un bail rural (à ferme) avec Monsieur Augustin DE COULARÉ de LIGUGÉ, sur deux parcelles communales (AS 038 et AS 039) d'une surface totale de 7 ha 70 a, pour une durée de neuf années, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et au prix annuel total de 800 euros.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce bail ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

### **GESTION DE LA FORÊT DE LIGUGÉ : MARQUAGE ET SUIVI DES ILOTS DE SÉNESCENCE**

Madame DOLIMIER, Conseillère déléguée à l'environnement rappelle le projet de création d'îlots de sénescence dans la forêt de Givray. Il s'agit de protéger deux espaces (un dans une zone humide et une autre dans une partie forestière). Il est nécessaire de marquer visuellement ces espaces pour assurer la reconnaissance et le suivi de ces parcelles. Des panneaux explicatifs seront posés. Ces espaces seront protégés pendant 10 ans. Une aide financière sera demandée à la Région Nouvelle Aquitaine.

### **Délibération :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DOLIMIER, Conseillère Municipale déléguée à l'environnement pour présenter les travaux de marquage des îlots de sénescence et le suivi de ces derniers.

Les travaux de marquage seront réalisés par l'ONF. Le tarif est de 1 840, 80 € HT. Le suivi sera réalisé lui par VIENNE NATURE. Le coût des suivis est estimé à 7 840 € HT sur une période d'environ 10 ans.

Le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine accorderait une subvention de 60 % du coût de ces suivis. Ces îlots ont une surface d'environ 10 hectares.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 17 Voix Pour et 1 Voix Contre :

- D'approuver le marquage et le suivi des îlots de sénescence de la forêt de Ligugé,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF**

Madame VERRIER, Adjointe en charge de l'enfance et de la vie scolaire présente l'objet de cette convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire. Cette convention prévoit le versement d'une « prestation de service » par la CAF, à chaque accueil d'enfant à l'ALSH, ainsi qu'aux heures du Projet éducatif territorial (PEDT).

## **Délibération :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame VERRIER, Adjointe en charge de l'enfance et de la vie scolaire, pour présenter la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire.

Cette convention prévoit le versement d'une « prestation de service » par la CAF, à chaque accueil d'enfant à l'ALSH, ainsi qu'aux heures du Projet éducatif territorial (PEDT).

Cette convention est signée pour une durée de cinq ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025).

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la signature des conventions d'objectifs et de financement avec la CAF pour l'ALSH et pour les aides spécifiques rythmes éducatifs pour cinq années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

## **COMMISSIONS COMMUNALES**

### **PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES**

Monsieur le Maire propose aux vice-présidents des commissions municipales de présenter leurs réflexions et travaux en cours.

Monsieur Éric COUSIN informe que 42 lots sont vendus et 30 permis de construire déposés pour le lotissement du Fief du Pilier. Depuis le début de l'année, ce sont 15 permis de construire et 53 déclarations préalables qui ont été traités par le service urbanisme.

Il informe que la Communauté Urbaine de GRAND POITIERS propose de créer un périmètre pour la rénovation du centre-bourg permettant aux propriétaires impactés de bénéficier de subventions.

Il précise que le bornage de la voie douce vers les Alleuds est réalisé. Le bornage de celle vers le Granit devrait avoir lieu prochainement. Il donne également des précisions sur la voie vers le collège Renaudot où des études sont en cours. La première tranche débutera du parking derrière les Ets DUMUIS jusqu'au chemin blanc.

Madame VERRIER annonce les effectifs prévus pour la prochaine rentrée scolaire dans les écoles. 177 élèves répartis en 8 classes sont attendus à l'école élémentaire et 80 enfants répartis en 4 classes à l'école maternelle.

Madame DUBREUIL de l'école élémentaire et Monsieur JAULIN de l'école maternelle sont partis en retraite. Madame GAZZOLI-RUNAVOT prendra la direction de l'école maternelle. Une nouvelle équipe de personnel communal sera recrutée pour la rentrée scolaire suite au départ de quelques agents.

Elle informe que notre demande de subvention pour l'équipement informatique de l'école élémentaire est acceptée à hauteur de 9 000 Euros. Du matériel sera acheté pour la prochaine rentrée.

Elle constate une baisse des effectifs des enfants accueillis cet été au centre de loisirs de Givray.

Madame RABALLAND-JOUSSELIN rappelle les différentes animations proposées à la Médiathèque (conférence, exposition et vernissage...). Elle rappelle l'organisation du festival de la bande dessinée le 10 Juillet 2021, la balade contée au Domaine de Givray le 18 Juillet 2021. La commission travaille actuellement sur la prochaine programmation des animations.

Pour la partie touristique, les visites du bourg vont reprendre avec également la visite du parcours pédagogique de la Filature. Le jeu d'énigmes n'est pas accessible actuellement du fait de la remise en état du parcours.

Madame DOLIMIER présente le projet de parcours de reconnaissance des différentes essences présentes dans la forêt de Givray. Des panneaux semblables à ceux de SAINT-BENOIT pourront être installés. L'inventaire des zones humides est terminé, les résultats seront donnés au dernier trimestre 2021. Une réunion publique sera organisée pour présenter cette étude.

La visite de la commission pour la 1<sup>ère</sup> fleur aura lieu le 26 Juillet 2021.

Madame ABRIAT rappelle qu'une rencontre a eu lieu avec la Commune de SAINT-BENOIT concernant le départ du Directeur de l'ANCRE. Un projet de mutualisation d'un agent est évoqué pour reprendre la direction de l'ANCRE, la direction du Centre de Loisirs de Givray et le PEDT pour les deux communes. Elle rappelle qu'un questionnaire a été envoyé aux entreprises ligugéennes pour l'offre de stage et d'emploi saisonnier. 12 réponses positives et 4 négatives sont parvenues. Le questionnaire concernant les souhaits des jeunes est en attente et celui sur le skateparc doit être envoyé rapidement.

Monsieur GOURJAULT informe qu'un Ligugéen propose une animation « terra aventura » à partir du 10 juillet 2021 au Domaine de Givray.

## AFFAIRES INTERCOMMUNALES

### **PRÉSENTATION DES TRAVAUX EN COURS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'évoquer les sujets présentés lors des dernières réunions de GPCu, et des autres structures intercommunales.

Monsieur le Maire informe que pour le premier trimestre, GRAND POITIERS fait face à une situation budgétaire dégradée. Le budget mobilité est très déficitaire. Il sera nécessaire de rester très vigilant en la matière.

## DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

### **MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MÉDIATHÈQUE**

Madame RABALLAND-JOUSSELIN, Conseillère déléguée à la culture présente les modifications du règlement intérieur de la médiathèque. Les volumes de prêt passent de 12 à 15 et de 2 à 4 DVD par carte.

#### **Délibération :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame RABALLAND-JOUSSELIN, Conseillère Municipale déléguée à la culture pour présenter les modifications du règlement intérieur de la médiathèque.

Ce règlement est modifié à la marge.

Après avoir entendu ces informations,  
Après avoir examiné cette proposition,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le nouveau règlement intérieur de la médiathèque
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

### **AVIS SUR LA GESTION DE L'EAU ET DES RISQUES D'INONDATIONS**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de donner un avis sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), et sur le projet de plan de gestion des risques d'inondations. Il rappelle que ces projets sont consultables sur « [sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr](http://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr) ».

#### **Délibération :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'avis de la Commune est demandée au sujet :

- du projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE),
- et du projet de plan de gestion des risques d'inondations.

Les Conseillers Municipaux ont pu consulter ces deux projets. Les commentaires n'appellent aucune remarque particulière quant à ces projets.

Après avoir entendu ces informations,  
Après avoir examiné ces projets  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver ces deux projets et n'apporte aucune remarque particulière,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

### **AVIS DE CONSULTATION SUR LA RÉVISION DU PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ DE L'ARS NOUVELLE-AQUITAINE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que l'avis de la Commune est demandée pour une révision partielle du projet régional de santé de la Nouvelle Aquitaine.

#### **Délibération :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'avis de la Commune est demandé pour une révision partielle du projet régional de santé de la Nouvelle Aquitaine. Ce projet régional est le document de référence qui fixe la politique de santé de notre région et offre un cadre d'action à tous les acteurs de la santé du territoire. L'objet de cette consultation porte sur :

- ✓ la modification du nombre d'implantations relatives aux équipements matériels lourds, à l'activité de gynécologie-obstétrique et à l'activité de soins de suite et de réadaptation ;
- ✓ quelques corrections d'implantations relatives à d'autres activités de soins ;
- ✓ l'actualisation du nombre d'implantations en fonction des décisions d'autorisations prises depuis 2018.

Cette consultation n'appelle aucune remarque particulière

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné les éléments de cette révision et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver les termes de cette révision du projet régional de santé de l'Agence Régional de Santé de la Nouvelle-Aquitaine,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

### **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport annuel d'activités de l'Établissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle Aquitaine avec qui nous avons une convention. Il rappelle qu'une convention est signée avec cet établissement pour la protection foncière du centre bourg.

#### **Délibération :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport annuel d'activités 2020 de l'Établissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle Aquitaine avec qui nous avons une convention.

Ce rapport n'apporte aucune remarque particulière de la part des conseillers municipaux.

Après avoir entendu ces informations,  
Après avoir examiné ce rapport 2020,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le rapport annuel 2020 de l'EPF Nouvelle-Aquitaine avec qui la Commune à une convention,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

## DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Dans le cadre des délégations accordés par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe qu'il a signé :

- Un devis de 3 373,56 Euros TTC auprès d'ABSCISSE pour les travaux de bornage à la Brassaise,
- Un devis de 4 404,06 Euros TTC auprès d'ABSCISSE pour les travaux de bornage Route d'Iteuil,
- Un devis de 2 274,60 Euros TTC auprès de SIGNAUX GIROD pour les séparateurs de chaussée Avenue de Poitiers,
- Un devis de 606,34 Euros TTC auprès de SIGNAUX GIROD pour l'achat des barrières accidentées devant l'école élémentaire,
- Un devis de 719 Euros TTC auprès de BLANCHARD pour l'achat d'une débroussailleuse,
- Un devis de 2 352 Euros TTC auprès de MAVASA pour l'achat d'un radar pédagogique,
- Un devis de 4 543,20 Euros auprès de DECOLUM pour l'achat de décoration de Noël,
- Un devis de 13 681,52 Euros TTC auprès de DELHOUME pour le plafond de l'école maternelle,
- Un devis de 30 427,80 Euros TTC auprès de BOUCHER POITOU-PAYSAGES pour les travaux de la butte de l'école élémentaire.

## INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle que nous avons répondu à l'appel à projet de la Fondation SOREGIES 2021 pour la restauration de la croix de mission du Granit. Notre projet est retenu et nous devrions bénéficier d'une subvention de 500 Euros.

## REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture des lettres de remerciements :

- De Monsieur Alain PICHON, Président du Conseil Départemental de la Vienne pour l'organisation du Raid Saint-Martin,
- De l'Association AFS pour le prêt du préau du Domaine de Givray le 19 Juin 2021,
- De Madame Marie-Claude GILLES pour l'entretien des massifs de la Brassaise,
- Du Frère Joseph-Marie LII, Économe de l'Abbaye Saint-Martin pour le prêt de chaises pour l'ordination diaconale du Frère Marie-Laurent KANKOE,
- De Monsieur Paul VERON pour l'envoi de copies d'actes d'état civil.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.